

---

Renvoi au comité de salut public de l'adresse des administrateurs du district de Nyons (Drôme) qui annonce des nouvelles mesures pour la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse des administrateurs du district de Nyons (Drôme) qui annonce des nouvelles mesures pour la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 454;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31004\\_t1\\_0454\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31004_t1_0454_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

## 16

Les citoyens composant la société populaire de Vincent-la-Montagne, séante à Nantes, se plaignent de ce que des malveillans ont osé répandre que cette commune n'a encore rien fait pour la patrie.

» Cette calomnie, disent-ils, est si atroce, si perfide, que, pour arrêter les progrès que pourrait faire le poison qu'elle porte avec elle, ils croient devoir rapporter les dons patriotiques que cette commune a faits à différentes époques, les combats qu'elle a soutenus contre les rebelles de la Vendée, et qui ont porté la Convention à déclarer qu'elle avoit bien mérité de la patrie.

» Ils jurent de maintenir l'esprit public, de conserver à la République, Nantes, son port, et les côtes qui les avoisinent.

» Si par malheur, disent-ils, la nation pouvoit apprendre que Nantes est au pouvoir des ennemis, elle devra dire qu'il n'est plus de Nantais, et que les patriotes ont vécu ».

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

## 17

Les administrateurs du district de Nyons, département de la Drôme, rendent compte à la Convention nationale des mesures qu'ils ont prises, pour la prompte fabrication du salpêtre. Ils espèrent que dans peu le district sera en état d'en offrir à la patrie plus de cent quintaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

## 18

Les hussards américains, en garnison à Nantes, félicitent la Convention sur le décret qu'elle a rendu en faveur des Nègres. Ils la prient d'agréer leur dévouement à la République française, et jurent de répandre la dernière goutte de leur sang pour la maintenir.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

## 19

Les citoyens composant la commune de Blois remercient la Convention de leur avoir envoyé Garnier (de Saintes). « Rien n'a échappé, disent-ils, à la pénétration de cet excellent Montagnard. Quelques intrigans, sous le masque d'un patriotisme exalté, cachotent des vues perfides et ambitieuses ; il les a dévoilés ; il a purgé les administrations des levains qui pouvoient être

(1) P.V., XXXIII, 307. B<sup>in</sup>, 24 vent. ; M.U., XXXVII, 395; J. Sablier, n° 1197; C. Eg., n° 587. XXXVII, 410; C. Eg., n° 575.

(2) P.V., XXXIII, 307. B<sup>in</sup>, 28 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 307. B<sup>in</sup>, 24 vent. ; M.U.,

funestes à la chose publique ; il a imprimé au département le véritable mouvement révolutionnaire ; il a ranimé l'énergie des braves républicains ; enfin il a justifié notre confiance en la montagne, et redoublé nos forces pour la défense de la patrie. »

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

## 20

Les administrateurs du directoire du district d'Orléans annoncent que le citoyen Lasseux, ex-supérieur du ci-devant séminaire de cette commune, fait don à la patrie de sa pension de 800 liv., qu'il destine aux frais de la guerre jusqu'à la paix, et, par la suite, à la maison de bienfaisance, ou aux braves soldats de la commune de Beaugency, son pays natal.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

## 21

Le conseil-général de la commune d'Amiens se félicite d'avoir vu dans son sein Dumont, représentant du peuple. « Ses soins vigilans ont régénéré l'esprit public dans le département de la Somme : il y a propagé le plus pur patriotisme, détruit les préjugés et les erreurs ; poursuivi les accapareurs, les agitateurs et leurs suppôts ; et sur-tout il y a fait aimer la liberté. » Il demande que la Convention le laisse encore quelques temps parmi eux.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

[Amiens, 22 vent. II] (4).

« Représentants du peuple,

C'est pour vous rendre de sincères actions de grâces et vous faire une prière que nous vous présentons cette adresse.

Nous vous devons de sincères remerciements de ce que vous avez commis le salut de notre département aux soins vigilans de Dumont, votre collègue, par votre décret du 4 septembre. Il a répondu à votre attente et à celle de la République entière en régénérant parmi nous l'esprit public, en inspirant le plus pur patriotisme, en détruisant les erreurs et les préjugés ; en poursuivant les accapareurs, les agitateurs et tous leurs suppôts ; surtout en faisant aimer la Liberté.

Plus il a été intègre, sévère, redoutable aux intrigans, aux malveillans, aux fanatiques, aux égoïstes, plus il a dû s'attirer d'ennemis. Nous sçavons qu'il en a. Ils agissent par les voies qui sont propres à des esclaves, à des partisans du despotisme ; ils intriguent sourdement, ils calomnient clandestinement ; ils dénoncent : nous

(1) P.V., XXXIII, 308.

(2) P.V., XXXIII, 308. B<sup>in</sup>, 28 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n° 1197.

(3) P.V., XXXIII, 308. B<sup>in</sup>, 24 vent.

(4) D<sup>XLII</sup> 12, Somme, p. 294.